

# Prévenir la violence à l'égard des femmes et des enfants

## L'action Daphne du programme CERV

### De quoi s'agit-il?

Le programme "**Citoyens, égalité, droits et valeurs**" (CERV) vise à encourager l'engagement des citoyens en faveur de la promotion de l'égalité pour tous et de la mise en œuvre des droits et des valeurs de l'UE en leur accordant des financements.

Son objectif est de soutenir et de développer des sociétés ouvertes, démocratiques, égalitaires, inclusives et fondées sur les droits, ainsi que l'État de droit. Le CERV repose sur quatre piliers, dont le quatrième s'appelle **Daphne**. L'ambition de Daphne est de **prévenir et de combattre à tous les niveaux toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que la violence domestique**.

### Pourquoi?

#### Le contexte de la violence à l'égard des femmes, des enfants et des jeunes en Europe

La moitié des enfants dans le monde sont victimes de violence chaque année. 33 % des femmes de l'UE ont subi des violences physiques et/ou sexuelles. 22 % des femmes de l'UE ont subi des violences de la part d'un partenaire intime, et 55 % des femmes de l'UE ont déjà été victimes de harcèlement sexuel. La violence fondée sur le sexe et la violence à l'égard des enfants restent omniprésentes dans l'UE. La crise du COVID-19 a exacerbé cette situation.

Récemment, la guerre d'agression russe contre l'Ukraine a ajouté une nouvelle dimension à cette violence dans les situations de conflit. Les organisations internationales et les recherches antérieures soulignent que les femmes et les filles qui fuient les conflits armés, ainsi que les enfants non accompagnés et les enfants placés en institution, sont particulièrement vulnérables à toutes les formes de violence fondée sur le genre et de traite des êtres humains, à la fois dans leur pays d'origine, dans les pays de transit et là où ils cherchent refuge, et qu'ils ont besoin d'un soutien particulier.

Avec l'utilisation accrue de l'internet et des réseaux sociaux, la cyber-violence touche de plus en plus de filles et de femmes actives dans la vie publique, comme les politiciens, les journalistes, les activistes et les défenseurs des droits de l'homme. Elle a pour effet de les contraindre au silence et d'entraver leur participation à la vie de la société.



Les pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines, la stérilisation et l'avortement forcés, les mariages d'enfants et les violences liées à l'honneur constituent une autre forme de violence fondée sur le genre et touchent un nombre considérable de victimes vivant dans l'UE.

### **Les objectifs et l'organisation du programme**

Sur la base de ces observations alarmantes, Daphne fixe trois objectifs spécifiques dans le cadre du CERV:

- Prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et de violence domestique, conformément à la convention d'Istanbul
- Prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, des jeunes et d'autres groupes à risque, tels que les personnes LGBTQI+ ou les personnes handicapées
- Soutenir et protéger toutes les victimes directes et indirectes des formes de violence susmentionnées.

L'objectif global de l'action est de soutenir, d'autonomiser et de renforcer les capacités des organisations indépendantes de la société civile actives aux niveaux local, régional, national et transnational dans la lutte contre la violence fondée sur le genre et/ou la violence à l'égard des enfants et dans la défense des valeurs de l'UE, contribuant ainsi à la pleine jouissance des droits des femmes et des enfants, à l'autonomisation égale des femmes et des hommes et à l'autonomisation des enfants, dans toute leur diversité. Le financement est accordé chaque année par le biais d'un appel à propositions dans le cadre d'un programme de travail.

### **Les activités qui peuvent être financées :**

- Sensibilisation, renforcement des capacités et formation des professionnels, élaboration et mise en œuvre de protocoles, de méthodes de travail et d'outils, coordination de plateformes et de groupes, conception et accès à des services d'aide aux victimes, échange de bonnes pratiques ou apprentissage mutuel.
- Mapping, création et mise en œuvre de systèmes de collecte de données, évaluation des tendances de la violence, analyse de l'impact des politiques de prévention et des réponses (sur la base des données collectées).
- Communication et promotion des activités visant à coordonner les réponses à la violence envers les enfants.

### **Les critères de candidature:**

Tous les projets doivent être à but non lucratif, mais peuvent également impliquer des organisations à but lucratif, à condition que des entités publiques ou des organisations à but non lucratif soient impliquées dans le même projet. Les projets peuvent être nationaux ou transnationaux et leur durée doit être comprise entre 12 et 24 mois

---

### **Plus d'informations :**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la section CERV de notre site web [www.youthspeaces.eu](http://www.youthspeaces.eu) ou contacter le point national CERV le plus proche (<https://cervfr.org/>)

---

